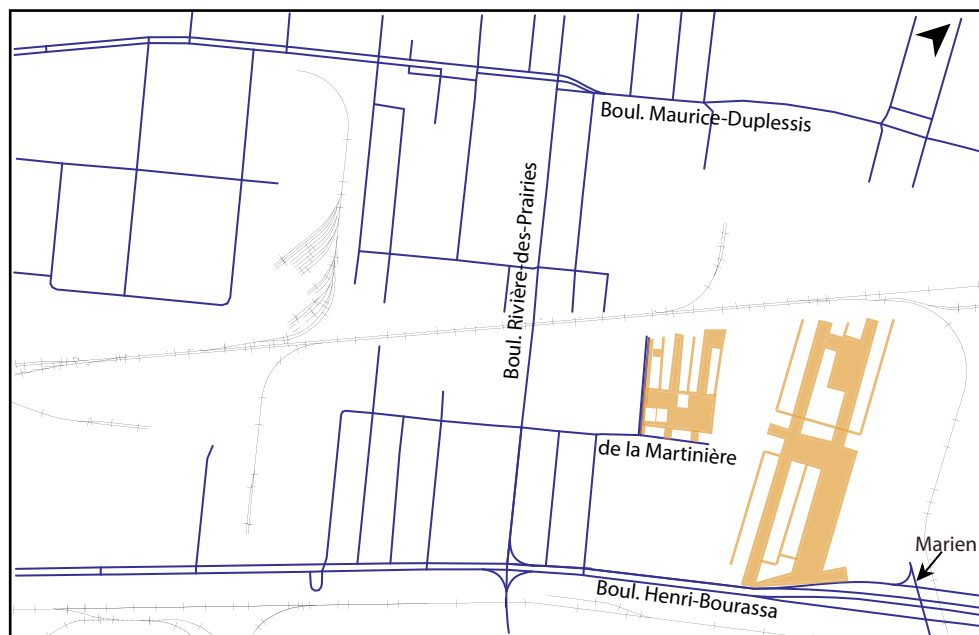


7380, boulevard Maurice-Duplessis, bur. 102
Montréal (Québec) H1E 1M4
Téléphone : (514) 868-4332
Télécopieur : (514) 868-4340

EMPLACEMENT

Ces terrains se trouvent à proximité du boulevard Henri-Bourassa, entre le boulevard Rivière-des-Prairies et le prolongement de l'avenue Marien.

Certains de ces terrains sont accessibles par le boulevard Henri-Bourassa et d'autres par la rue de la Martinière.



● Terrain industriel à développer || Propriété de la ville de Montréal ○ Ne sont pas à l'intérieur d'un parc industriel

CARACTÉRISTIQUES

- Superficie : plusieurs superficies disponibles de 770 m² (8 288 pi²) à 12 670 m² (136 379 pi²) *
- Usages : industrie légère et moyenne, mise en valeur des matières résiduelles **
- Services publics non disponibles

NORMES D'ÉTABLISSEMENT ***

- Le taux d'implantation maximal au sol est de 35% de la superficie du terrain pour certains et de 40% pour d'autres.
- Les bâtiments peuvent être détachés ou jumelés.
- Il est permis de construire des bâtiments d'un (1) à trois (3) étages.
- La marge de recul avant minimale permise est de 7,5 m et la marge de recul avant maximale est de 9 m dans certains cas et pour d'autres aucun maximum n'est à respecter.
- La marge de recul arrière minimale permise pour ce terrain est établie à 6 m.
- Le coefficient d'occupation du sol minimal est de 0,15.

CONTRAINTES

Plusieurs contraintes sont réunies sur ces terrains. Tout d'abord, on dénote la présence de sols contaminés. Il y a également la présence de lignes de haute tension d'Hydro Québec qui exige le respect de certaines normes, aux fins de sécurité publique, quant au dégagement et à l'entreposage. D'autre part, il faudra procéder à l'acquisition de certains terrains privés et réaliser un remembrement cadastral.

* Dimensions approximatives.

** Non approprié aux entreprises d'entretien mécanique, ni aux entrepreneurs

*** Il est important de se référer au **Règlement de zonage (RCA09-Z01)** afin de connaître toutes les normes d'établissement pour les **zones 578 et 580**.